

Conseil des Arts du Canada : les ratés du système

André Vanasse

Number 104, Winter 2001

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/38009ac>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Productions Valmont

ISSN

0382-084X (print)

1923-239X (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this document

Vanasse, A. (2001). Conseil des Arts du Canada : les ratés du système. *Lettres québécoises*, (104), 5–7.



Conseil des Arts du Canada : les ratés du système

Il arrive parfois que nous émettions des mises en garde par crainte de sérieuses bavures. Et quand cela se produit, et que c'est précisément nous qui en sommes victimes, les deux bras nous en tombent...

Dans le numéro 80 de *Lettres québécoises* (hiver 1995), je commentais l'étude menée par Nadia Lahan et un groupe de huit membres du monde des arts et des lettres. Ce comité avait pour mission « d'examiner le rapport entre le programme d'aide aux revues culturelles et le mandat du Conseil des Arts du Canada ». Concrètement, il s'agissait de savoir si les subventions accordées aux revues culturelles atteignaient leur objectif qui est de « favoriser et promouvoir l'étude et la diffusion des arts ainsi que la production d'œuvres d'art ».

Dans mon éditorial, j'avais applaudi à plusieurs propositions qu'on avait mises de l'avant. J'avais cependant manifesté mon sérieux désaccord sur la recommandation de ne créer qu'un seul jury pour l'ensemble des arts (dans le but, on s'en doute bien, de réduire les dépenses). Les raisons que j'invoquais me paraissaient sérieuses. J'écrivais alors :

[...] on commet par contre une erreur énorme en suggérant de ne créer qu'un seul jury pour l'attribution des subventions (au lieu des sept existants). La composition de ce jury sera si diversifiée que les revues culturelles devront remettre leur sort entre les mains d'un seul spécialiste (au lieu de trois ou quatre, actuellement) dans leur champ disciplinaire (il y en a 14 qui vont de la création littéraire à la sculpture en passant par la musique, la danse, etc. !). Il suffirait que l'évaluateur en question — et on connaît les luttes qui opposent les revues les unes aux autres — soit plus ou moins disposé à l'égard de telle ou telle revue pour qu'on assiste à tous les deux ans au jeu de la montagne russe. Cette recommandation est d'autant plus grave que le comité en question aura le pouvoir d'augmenter ou de diminuer la subvention de 50 % (au lieu de 25 % présentement) par rapport à la subvention précédente. À mon avis, cette mesure pourrait être catastrophique dans plusieurs cas, les revues « pénalisées » (parfois uniquement pour des raisons de conflits personnels) étant alors placées automatiquement en situation de faillite technique.

Une gifle retentissante

J'ignorais à l'époque que cette remarque était prémonitoire et que *Lettres québécoises* serait la victime de cette faille dans le système d'attribution des subsides.

Voici les faits.

Au printemps dernier, Gaëtan Lévesque, l'adjoint au directeur de la revue *Lettres québécoises*, était invité à faire partie des membres du jury des revues culturelles. Ce dernier a alors accepté avec plaisir. C'est donc en toute bonne foi et en toute confiance qu'il a participé aux délibérations du jury. Dans le même esprit de coopération, il s'est retiré de la salle quand est venu le temps de juger la revue *Lettres québécoises*. Signalons du même souffle — et cette remarque prend toute son importance dans les circonstances — que personne ne lui a demandé de compléments d'information sur le magazine *Lettres québécoises* avant ou pendant les délibérations.

Au retour, il ignorait que les quatre autres membres du jury (dont l'un appartenait au secteur des lettres) avaient décidé de voter une diminution de subvention de l'ordre de près de 34 % (25 % de moins pour la subvention globale et refus du programme de promotion proposé par la revue) et d'administrer à *Lettres québécoises* une retentissante gifle, incontestablement la pire qu'elle ait reçue depuis dix ans.

Il importe de savoir, pour avoir une idée juste du dossier, que *Lettres québécoises* n'a pas été l'objet, de la part du Conseil des Arts du Canada, d'une évaluation négative (assortie d'une diminution de subvention) depuis 1990, date à laquelle je suis devenu le directeur de la revue. Et cela s'applique également aux autres organismes d'aide aux revues culturelles auxquels s'adresse annuellement *Lettres québécoises*, à savoir le Conseil des arts et des lettres du Québec et le Conseil des arts de la Communauté urbaine de Montréal.

En ce qui concerne le Conseil des Arts du Canada, les évaluations ont toujours été soit clairement positives (par exemple, l'évaluation pour l'année 2000 affirmait : « *Lettres québécoises* couvre l'actualité littéraire avec rigueur. Le mandat est bien rempli. »), soit carrément dithyrambiques, comme en 1996 où l'on disait :

Lettres québécoises se mérite les félicitations du jury. À ce titre, le jury a décidé à l'unanimité de recommander un montant supplémentaire de 5 000 \$ afin d'être utilisé pour la conception graphique et la production de la revue.

Bien sûr, la revue n'est pas sans faille. Je l'ai toujours reconnu et, dans la mesure de nos moyens, j'ai tenté d'apporter les correctifs souhaités. En général, ces faiblesses notées par les membres du jury avaient trait à la présentation matérielle de la revue. Jamais la qualité du contenu rédactionnel n'a été remise en question.

Or, voici que cette année le jugement porté par les membres du jury est tombé comme un couperet :

Les membres du comité d'évaluation reconnaissent l'importance d'une revue de l'actualité littéraire québécoise mais ils sont d'avis que Lettres québécoises a besoin de renouvellement autant sur le plan de la forme que sur le contenu pour représenter le dynamisme du milieu. Ils vous encouragent à varier le bassin de collaborateurs afin de briser le groupe homogène. De plus, le jury croit que le potentiel de vente serait encore plus élevé si le concept de la revue était refait avec des photographies séduisantes sur la couverture et la présence de la couleur à l'intérieur.

Et pour bien marquer le côté négatif de cette évaluation, les remarques étaient assorties des réductions de subvention dont j'ai parlé plus haut (les plus sévères qui peuvent être imposées à une revue !).

Des jugements sans fondement...

Compte tenu des conséquences de ce jugement, il me paraît nécessaire de reprendre point par point les critiques formulées et, du même coup, d'en montrer les failles.

- **Lettres québécoises a besoin de renouvellement autant sur le plan de la forme que sur le contenu pour représenter le dynamisme du milieu.**

Comment ne pas rester totalement décontenancé par cette première remarque ? Dans la présentation du dossier de cette année, j'avais indiqué de manière très claire que, pour marquer le 25^e anniversaire de la revue, *Lettres québécoises* avait changé à la fois le format, la maquette de la couverture et la présentation intérieure de la revue. J'écrivais alors aux membres du jury :

Signalons dans un premier temps que Lettres québécoises a modifié de façon visible sa présentation matérielle. Le format est plus petit que le précédent (8,5 x 11 au lieu de 9,5 x 11). La page couverture et la mise en pages ont été entièrement revues.

Comment expliquer que les membres du jury n'aient pas lu cette information, pas plus qu'ils ne semblent avoir noté le changement pourtant visible de format, c'est un très grand mystère. Mystère d'autant plus inexplicable que le numéro 100 avait été dûment envoyé au Conseil des Arts du Canada et qu'en outre les membres du jury pouvait le feuilleter sur place lors de leurs délibérations.

Pour ce qui est du contenu, les membres se sont expliqués ainsi :

- **Ils vous encouragent à varier le bassin de collaborateurs afin de briser le groupe homogène.**

Si l'on entend par « briser le groupe homogène » une mesure visant à pallier le fait que l'équipe ne se renouvellerait jamais, je répondrai sans hésiter qu'il y a un constant renouvellement de nos collaborateurs.

J'en ai du reste fait mention dans mes présentations antérieures. Il se trouve seulement que, cette année, j'ai oublié de noter l'arrivée de Marie-Hélène Poitras et de Nicolas Tremblay. Cela dit, dans la demande antérieure produite en mars 2000, je signalais l'arrivée de Julie Sergent de même que celle de Robert Baillie. J'en profitais du même souffle pour rappeler aux membres du jury qu'Yvon Paré et Hélène Rioux s'étaient joints à l'équipe l'année précédente. Ainsi, six membres nouveaux en trois ans sur une équipe d'une vingtaine de collaborateurs réguliers, cela signifie un changement de l'équipe des chroniqueurs de l'ordre de 30 %. Cela me paraît suffi-

samment important pour affirmer que le jugement porté est sans fondement.

Si, d'autre part, les membres du jury parlent de la nécessité de « briser le groupe homogène » parce que, selon eux, les collaborateurs appartiendraient tous à la même clique, alors là c'est l'incrédulité la plus totale !

Lettres québécoises a toujours veillé à recruter ses collaborateurs partout à travers le Québec et le Canada. Bien sûr, plusieurs sont de Montréal — et cela me paraît tout à fait normal —, mais « l'aire géographique » représentée par les collabora-

teurs et collaboratrices est extrêmement large : Québec (Francine Bordeleau, Marie Caron, Frédéric Martin), Weedon, région de Sherbrooke (Hugues Corriveau), Trois-Rivières (Jacques Paquin, qui était auparavant à Calgary), Grand-Mère (Jocelyne Felx), Jonquière (Yvon Paré), Toronto (Michel Lord), Ottawa (Michel Gaulin) et Edmonton (Claudine Potvin). Homogénéité du groupe, nous reproche-t-on ? Vraiment ?

J'ajouterai, pour revenir à mes propos du début, que je suis persuadé que si tous les membres du jury avaient été des spécialistes des revues littéraires, cette erreur d'interprétation ne se serait sans doute pas produite.

- **De plus, le jury croit que le potentiel de vente serait encore plus élevé si le concept de la revue était refait avec des photographies séduisantes sur la couverture...**

Je l'ai dit précédemment : *Lettres québécoises* a modifié totalement le « look » de la page couverture, et j'affirme que cette page est superbe. Des dizaines et des dizaines de personnes nous en ont fait la remarque.

Mais il y a plus : nous avons non seulement changé la maquette de couverture mais aussi décidé, il y a deux ans déjà (voir le numéro 95, automne 1999), de faire appel aux services d'un photographe professionnel pour l'illustration de toutes nos couvertures (précisément pour donner plus d'unité à la revue). Il s'agit de Ludovic Fremaux, qui a publié un album de photographies d'auteurs québécois chez Hurtubise HMH et qui a exposé ses photographies d'auteurs québécois à Montréal (à l'Union des écrivaines et des écrivains québécois), à Mexico, à Cambridge (Grande-Bretagne), à Sarrebruck (Allemagne). Il prépare en outre une exposition à Porto Allegre (Brésil). Dès lors, est-il utile de dire que la critique du jury ne me paraît vraiment pas très sérieuse ?

Présence de la couleur à l'intérieur.

Ici, on perçoit à l'évidence l'influence du domaine des arts. Je veux bien que *Vie des arts* ne puisse se passer d'illustrations en quatre couleurs (bien que *Parachute* ne les ait jamais utilisées), mais on me permettra de signaler aux membres du jury qu'aucune des revues qui traitent uniquement de littérature n'utilise la couleur dans les pages intérieures.

Ce qui est une vérité pour un genre artistique ne l'est pas nécessairement pour un autre genre. Ainsi, et je reviens encore au même constat, les membres du jury (y compris apparemment le représentant du secteur des lettres !) ne connaissent pas très bien les façons de faire qui ont cours dans le domaine littéraire.

Les conclusions de notre analyse

Que peut-on conclure d'une telle évaluation sinon qu'elle révèle à l'évidence des erreurs d'appréciation très graves ? En fait, les deux premières critiques formulées, qui ont entraîné la plus sévère décote que la revue ait jamais subie, sont tout simplement sans fondement. Dans le cas de la troisième recommandation (les photos), la critique est si subjective et si



Conseil des Arts du Canada
The Canada Council

fragile qu'elle ne peut être prise sérieusement en considération. Notre photographe n'expose-t-il pas ses photos d'écrivains québécois à travers le monde ? Que les œuvres de ce dernier ne plaisent pas aux membres du jury, soit, mais force est d'admettre que le professionnalisme de l'artiste ne peut être mis en doute.

Ces quelques remarques illustrent de façon convaincante (mais aussi désolante !) les risques de dérapage que j'avais énoncés il y a quelques années. Je dois dire que dans mes pires scénarii, je n'avais jamais imaginé que nous serions la victime d'un jury qui, à l'évidence, a mal fait son travail.

Le magazine *Lettres québécoises* conteste, il va de soi, la décision prise par le comité. Il considère que le jury a erré dans son évaluation et demande de ce fait une révision du dossier de la revue de même que le maintien de sa subvention de l'an dernier (jusqu'à ce que le verdict soit rendu).

Revoir la procédure

Il ne fait aucun doute dans mon esprit que le problème déborde le simple cas d'espèce. D'autres revues peuvent subir le sort qu'a connu *Lettres québécoises*, et ce serait bien dommage. Il faut donc de toute urgence modifier la procédure et revenir à l'ancienne formule qui nous donnait l'immense avantage d'être jugés par nos pairs en nombre suffisant pour éviter tout gauchissement de l'évaluation. Trois membres pourraient suffire pour assurer une certaine impartialité (bien que je souhaite qu'il y en ait cinq).

Par ailleurs, je crois que dans le cas où une baisse de subvention atteint des proportions aussi importantes et dramatiques (25 %) que celle que vient de subir *Lettres québécoises*, il faudrait que celle-ci soit appuyée sur une meilleure connaissance du dossier. Actuellement, les représentants du Conseil des Arts du Canada s'en tiennent à un rôle de témoins : on s'assure que les règles sont bien suivies et, en général, on se tait.

Ajoutons aussi que ce n'est qu'au moment où le jugement est rendu que les membres du jury peuvent voir l'évaluation de l'année précédente (soit dit en passant, le jury de cette année aurait pu prendre la peine de lire attentivement le dossier de l'an passé dans lequel je notais l'arrivée de quatre nouveaux collaborateurs !). Dans le cas de sanctions sévères, le représentant du Conseil des Arts du Canada devrait pouvoir fournir sur-le-champ aux membres du jury les évaluations antérieures pour leur permettre de mettre leur propre évaluation en perspective. Cela éviterait des erreurs de jugement dans le genre de ceux que *Lettres québécoises* vient de connaître.

Une action concertée

Je vais demander à la SODEP (j'ai aussi fait parvenir cette protestation à l'UNEQ) d'exiger sans délai une révision des statuts portant sur la composition des jurys.

Puis je n'aurai d'autre choix que d'attendre la décision du Conseil des Arts. Je la souhaite juste et équitable, car, dans le cas contraire, il faudra plusieurs années avant que *Lettres québécoises* remonte la pente et se remette d'une évaluation inique faite par des gens qui n'avaient pas les connaissances suffisantes pour porter un jugement éclairé sur le magazine *Lettres québécoises*.

Je terminerai en disant que je souhaite de tout cœur que les règles du jeu soit changées dès l'an prochain, pour éviter la répétition de pareilles bavures.

Le directeur,
André Vanasse

Les écrits

La doyenne des revues littéraires au Québec

Fondée en 1954 par Jean-Louis Gagnon, la revue *Les écrits* – connue auparavant sous le titre *Écrits du Canada français* – a publié des textes inédits de nombreux écrivains importants du Québec et de la francophonie.

À lire dans le numéro de décembre 2001



Des essais de
Monique LaRue,
Pierre Ouellet.

Des poèmes de
Jean Grosjean.

Des fictions de
Annie Ernaux,
Christiane Duchesne,
Alain Nadaud.

EN VENTE DANS TOUTES LES LIBRAIRIES. LE NUMÉRO : 10 \$

BULLETIN D'ABONNEMENT

ABONNEMENT D'UN AN (trois numéros) :

- RÉSIDENTS DU CANADA 25 \$
 INSTITUTIONS 35 \$
 RÉSIDENTS DE L'ÉTRANGER 35 \$

NOM _____

ADRESSE _____

VILLE _____

CODE POSTAL _____

TÉLÉPHONE _____

Ci-joint, un chèque ou mandat à l'ordre de *Les écrits*.
À retourner à l'adresse suivante :

Les écrits

Casier postal 87
Succursale Place du Parc
Montréal (Québec) H2W 2M9

Téléphone : (514) 499-2836
lesecrits@internet.uqam.ca